

Pôle communication
24 65 42

Mercredi 20 mars 2024

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 20 mars 2024, a examiné **un** projet de loi du pays, arrêté **quatre** projets de délibération du Congrès, deux projets de délibération du gouvernement et adopté **12** arrêtés.

Projet de loi du pays

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un projet de loi du pays portant réforme de la taxe générale sur la consommation (TGC) et diverses dispositions d'ordre fiscal.

- *Voir le communiqué détaillé « Réforme de la taxe générale sur la consommation : Améliorer son rendement et simplifier son fonctionnement »*

Délibérations du Congrès

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement et de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès approuvant le pacte en vue de la sauvegarde, de la pérennité et de la compétitivité de l'industrie du Nickel en Nouvelle-Calédonie.

Le pacte nickel, qui trace les engagements réciproques de l'État, des autorités calédoniennes, des entreprises et de leurs actionnaires, a pour ambition de permettre :

- d'une part, à l'ensemble des parties prenantes de prendre les décisions difficiles, mais nécessaires à court terme pour la survie du secteur nickel ;
- d'autre part, de projeter la filière minière et métallurgique du territoire dans une ambition minière et industrielle économiquement pertinente et porteuse de sens, en

cohérence avec les atouts du territoire, la mutation profonde du marché du nickel, le schéma de mise en valeur des ressources minières et le rôle majeur des métaux critiques et des batteries électriques pour l'atteinte de la neutralité carbone à l'échelle mondiale.

La rédaction de ce document fait suite au diagnostic de la filière nickel en Nouvelle-Calédonie, sollicité par la première ministre Élisabeth Borne, en juillet 2023, qui a donné lieu à de multiples rencontres entre les différentes parties prenantes du dossier. Un document-cadre, récapitulant un certain nombre de mesures destinées à sauvegarder l'activité des trois usines calédoniennes, a ensuite été présenté par Bruno Lemaire, ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le 27 novembre 2023 en marge d'un voyage officiel.

Le contenu du texte a encore été retravaillé à la suite de discussions entre l'État, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le Congrès, les provinces Sud et Nord. Il a subi de nouveaux amendements après l'audition des opérateurs métallurgiques en janvier 2024, puis à l'annonce de la mise en sommeil de l'usine du Nord en février.

Sa version finale se décompose en quatre parties :

1. La première concerne les engagements des industriels, notamment sur le développement de la production et des mesures de compétitivité. Ces engagements pourront être revus par les nouveaux actionnaires des usines ;
2. La seconde concerne les engagements de l'État avec le financement d'un plan d'investissement dans la transition énergétique sur dix ans, la participation à une subvention à l'énergie pendant une phase transitoire et le soutien à un outil de formation locale initiale et continue en matière minière et métallurgique ;
3. La troisième concerne les engagements du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, sur la gouvernance du secteur de l'énergie, la révision du code minier et notamment l'ouverture temporaire des réserves géographiques métallurgiques ou l'ajustement des règles en matière d'exportation. Cette partie précise également les dispositifs de soutien aux entreprises métallurgiques tels que l'exonération de toute mesure susceptible d'accroître leurs charges ou de diminuer leurs recettes, la contribution aux côtés de l'État, à un mécanisme de subvention à l'énergie dès 2024 pour les trois usines. Le gouvernement s'engage en outre à soutenir des mesures pour la réhabilitation du cadre de vie et environnemental des communes minières ;
4. La quatrième partie concerne les engagements des provinces, sur l'accélération et la sécurisation de la procédure administrative notamment en ce qui concerne l'instruction des dossiers de « permitting » minier.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès autorisant diverses opérations domaniales sur la commune de Dumbéa, dans le cadre de la reconstruction du pont de la Dumbéa.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès portant modification des taux de la taxe sur les alcools et les tabacs en faveur du secteur sanitaire et social (TAT3S).

Le projet de loi du pays qui vise à simplifier la TGC met en place une structure à trois taux, ce qui implique la suppression du taux supérieur de 22 % au profit d'un taux normal de 18 %. Ce taux supérieur s'appliquait notamment à certains biens tels que l'alcool et le tabac, dont la consommation induit des risques de santé publique importants. Afin de ne pas réduire la fiscalité sur leur consommation, ce qui irait à contre-courant des politiques publiques, le projet de délibération propose de compenser la baisse de quatre points du taux de TGC appliqué à ces produits en la reportant sur la taxe sur les alcools et les tabacs en faveur du secteur sanitaire et social (TAT3S) affectée à l'Agence sanitaire et sociale (ASS). Cette compensation ne concerne que les produits importés, boissons alcoolisées et tabac.

- Boissons alcoolisées

Le montant de TAT3S nécessaire pour maintenir un prix TTC inchangé s'élève à un peu moins de 400 millions de francs en moyenne sur les deux années 2022 et 2023 et permet de compenser le manque à gagner induit par la baisse du taux de TGC. La fiscalité totale perçue sur l'alcool importé restera au même niveau avec une TAT3S augmentée.

Ce rendement supplémentaire de 400 millions de francs correspond à 1,2 fois le montant actuel de la taxe. Ce coefficient sera appliqué de manière proportionnelle aux différentes catégories de boissons concernées.

- Tabac

S'agissant du tabac, des augmentations de la TAT3S ont déjà eu lieu sur une période de trois ans dans le cadre de la politique de santé publique. Elles ont porté le taux de la TAT3S de 90 à 100 % au 1^{er} janvier 2022, puis à 110 % au 1^{er} janvier 2023 et enfin à 120 % au 1^{er} janvier 2024. Compte tenu des différents paramètres de détermination des prix du tabac, le maintien des prix TTC au 1^{er} juillet 2024 avec une TGC à 18 % implique un relèvement de ce taux à 127,5 % à compter de cette date.

Ce projet de délibération s'inscrit dans la tendance amorcée par la délibération n° 2021-204 du 27 décembre 2021 d'une affectation croissante du produit de la fiscalité sur les tabacs vers le financement des régimes sociaux.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès portant diverses mesures relatives à la TGC.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Réforme de la taxe générale sur la consommation : Améliorer son rendement et simplifier son fonctionnement »*

Délibérations du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour deux affaires.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé une étudiante en chirurgie-dentaire, ayant satisfait en France à l'examen de cinquième année d'étude en odontologie, à exercer temporairement la profession de chirurgien-dentiste à titre de remplaçant.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2013-1905/GNC du 23 juillet 2013 fixant les règles de calcul des tarifs de vente de l'électricité.

Dans le cadre des mesures d'urgence destinées à rétablir l'équilibre financier du système électrique de Nouvelle-Calédonie, les tarifs de l'électricité de tous les clients de la distribution publique augmentent de 2,5 % à compter du 1^{er} avril et de 2,5% supplémentaires au 1^{er} juillet 2024.

D'autre part, la part des redevances communales prises en charge par le système électrique est réduite pour passer de 11 % à 8,6 %. L'économie pour le système électrique serait ainsi de 181 millions de francs, allant dans le sens d'une meilleure gestion des deniers publics et d'une plus grande équité.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2021-1907/GNC du 27 octobre 2021 fixant les niveaux de revenus des gestionnaires de réseaux électriques applicables sur la 5^{ème} période tarifaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délibération-cadre du 18 janvier 2024 relative à l'engagement des réformes structurelles et à la mise en place de diverses mesures d'urgence destinées à rétablir l'équilibre financier du système électrique de Nouvelle-Calédonie, les revenus des gestionnaires de réseaux au titre de leur charge d'exploitation sont réduits de 5 % à compter du 1^{er} avril 2024 et ce jusqu'à la fin de la 5^e période tarifaire, soit le 31 décembre 2025.

Cette réduction s'inscrit dans le cadre de l'effort demandé à la population, aux collectivités et aux entreprises pour sauver le système électrique calédonien. Elle permettrait de réduire de 420 millions de francs par an le coût du système électrique.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les niveaux de rémunération des opérateurs pétroliers applicables sur la 6^e période tarifaire. La rémunération des charges d'exploitation est augmentée à 14 francs/litre (contre 2 francs/litre précédemment), à compter du 1^{er} avril 2024 et jusqu'au 31 mars 2028.

D'autre part, le taux de rémunération applicable aux immobilisations nettes est fixé à 15 % et le taux de rémunération applicable aux stocks est fixé à 5 %.

Au visa d'Adolphe Digoué et de Gilbert Tyuïenon, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé Enercal à installer une ligne électrique basse tension sur une parcelle de terrain située sur la commune de Hienghène et a habilité le président du gouvernement à signer la convention formalisant cette opération.

Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2023-3781/GNC du 20 décembre 2023 portant approbation du programme d'exploitation des services aériens réguliers de la société Air Loyauté courant du 1^{er} janvier au 30 juin 2024.

La demande de modification du transporteur concerne essentiellement la réduction significative du nombre de rotations programmées inter-îles Loyauté au départ de Nouméa-Magenta. En effet, le transporteur souhaite d'une part, se recentrer sur les trois rotations hebdomadaires à destination de Tiga ainsi que sur celle du jeudi à destination de Koumac-Belep, et d'autre part, de pouvoir conserver de la disponibilité pour la demande « Transcorps ».

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le programme d'exploitation des services aériens de la société Air Calédonie International pour la période qui s'étend du 31 mars au 26 octobre 2024 inclus.

En ce qui concerne les destinations régionales, les principales modifications concernent les lignes de Melbourne et de Nandi. Ainsi, concernant Melbourne, il est proposé de revenir à la programmation de la période avant suspension de l'escale en 2020, à savoir deux rotations par semaine programmées les lundis et samedis (au lieu des vendredis et dimanches actuellement) auxquelles s'ajoutent une rotation régulière ponctuelle en milieu de semaine (mercredi).

Quant à l'escale de Nandi, l'arrivée du deuxième A320 de la compagnie l'année dernière et le retour de la compagnie Fiji Airways sur le territoire depuis décembre 2023, ont amené Aircalin à augmenter le nombre d'escales commerciales hebdomadaires sur l'aéroport international fidjien depuis la fin de l'année dernière. Ainsi, celles-ci seront au nombre de quatre cette saison au lieu d'une escale unique programmée le lundi matin, depuis la reprise du transport international à la suite de la période de crise sanitaire internationale.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le programme d'exploitation des services aériens de la société Air Calédonie qui s'étend du 1^{er} avril au 31 octobre 2024.

Air Calédonie propose un programme de base à 93 rotations hebdomadaires, revenant au niveau du dernier programme d'exploitation de la période pré-Covid, même si la répartition de l'offre a sensiblement évolué. Elle ne change pas à destination de l'île des Pins avec toujours 22 rotations hebdomadaires. Cependant, on note une rotation en moins vers Lifou reportée vers Maré et deux rotations en moins vers Koné au profit d'Ouvéa.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2024-561/GNC du 13 mars 2024 demandant l'ouverture d'une session extraordinaire du congrès de la Nouvelle-Calédonie et l'inscription par priorité en séance publique de projets de texte.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'annexe de l'arrêté n° 2012-1257/GNC du 29 mai 2012 portant diverses mesures relatives à la promotion et au développement du sport d'excellence en Nouvelle-Calédonie.

Il est attribué à la ligue régionale d'haltérophilie-musculation, un quota de sept sportifs sur la liste « performance » et de cinq sportifs sur la liste « avenir ».

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert, à compter du 17 juin 2024, un examen professionnel pour l'accès à la classe exceptionnelle du corps des psychologues du cadre territorial des psychologues.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2024-229/GNC du 31 janvier 2024 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des agents du patrimoine du cadre du patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie.

Trois postes supplémentaires sont ouverts au profit de la ville de Nouméa, soit dix postes au total.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **huit** titres de séjour.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuïenon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémy Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.